

Suppression des véhicules de service : l'analyse de la CFE-CGC



Au vu des premiers arguments remontés, il semble évident que le gain annoncé est loin d'être corroboré par les chiffres !

Ces derniers mettent en évidence un manque de vision globale sur les surcoûts pour les services, la perte de temps dans les activités et des risques sécuritaires pour les salariés.

Pour l'entreprise :

- Des coûts de déplacement globaux multipliés par 8,5 ;
- Des surcoûts dans le transport de pièces de site à site ;
- Des augmentations exponentielles des temps de trajet ;
- Une difficulté à trouver des volontaires afin d'effectuer des déplacements sur les projets.

Pour le collaborateur :

- Un risque sécurité par l'utilisation de véhicules personnels non adaptés aux déplacements professionnels et contraire à la charte du risque routier ;
- Un risque de dégradation du véhicule personnel en transportant des pièces,
- Un risque de surcoût de l'assurance véhicule personnel dans le cas d'une utilisation à titre professionnel, ainsi qu'une usure de celui-ci, sans parler des collaborateurs ayant des L.O.A.

Charte du Risque Routier

Sélectionner les véhicules les plus sûrs

Le Groupe met à la disposition de ses collaborateurs un parc de véhicules dédiés au déplacement professionnel régulièrement entretenus et équipés des meilleurs dispositifs de sécurité.

Les gestionnaires de parc attribuent les véhicules adaptés à la nature du trajet, à la mission et au nombre de passagers.

Rien ne prouve donc que la suppression des 400 véhicules de service permettra à STELLANTIS de faire des économies. Il s'agit là d'un cruel manque de discernement avec une vision bassement comptable.

Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :
<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS !



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

